



**Programme des Nations Unies pour le Développement
Pays: République Islamique de Mauritanie**

Document de Projet

Titre du Projet:	Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE)
Effet(s) UNDAF:	La pauvreté est atténuée par l'amélioration de l'accès des populations aux moyens d'existence durable
Effet(s) attendus Programme de Pays:	Une meilleure gouvernance du secteur de l'eau promue à travers une gestion intégrée des ressources en eau
Produit(s) attendu(s):	Les capacités des acteurs nationaux et locaux en matière d'intégration de l'environnement dans les politiques de développement sont renforcées
Partenaire de mise en œuvre :	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)
Parties Responsables :	Direction de la Planification, du Suivi et de la Coopération du MHA

Brève Description

Conformément aux orientations définies dans les documents cadre de planification économique (CSLP pour la période 2006-2010, et la Déclaration de politique sectorielle mise à jour en 2006 notamment), le Gouvernement mauritanien a initié le projet Aménagement et Gestion Intégrée des Ressources en Eau dont l'objectif général est d'instaurer un cadre favorable à la Gestion Intégrée des ressources en Eau (GIRE).

En complément à la première année de mise en oeuvre de ce projet au niveau de Wilaya du Brakna, le Gouvernement Mauritanien et le PNUD ont convenu d'initier une seconde phase à la hauteur du reliquat disponible sur le projet AGIRE-1, pour consolider les actions entamées et soutenir des activités ciblées au niveau national telles que la création des Conseils Régionaux de l'Eau (CRE) et l'amélioration du cadre légal régissant le secteur.

Les actions prévues dans le cadre du projet GIRE, visent à lever les obstacles identifiés à la bonne gouvernance du secteur et asseoir les bases d'une Gestion Intégrée des ressources en eau au niveau national à travers les effets ci après :

Effet I : La Gouvernance des ressources en eau est améliorée, au niveau national, à travers l'analyse des modes de gestion existant et la mise en place d'un dispositif institutionnel permettant une meilleure réponse aux insuffisances constatées ;

Effet II : Les capacités institutionnelles et réglementaires du secteur de l'hydraulique au niveau national à partir des résultats obtenus au niveau de la Wilaya du Brakna sont renforcées;

Effet III : La décentralisation des services eau au niveau de la région pilote du Projet, est poursuivi et consolidée.

Période du Programme: 2010	Budget AWP 2010 : 212 000 USD
Domaine de résultat clé (Plan stratégique) :	Total ressources requises
Atlas Award ID: 00056775	Total ressources allouées :
Date début: 2010	• Ressources régulières PNUD : 212 000 USD
Date fin : 2011	• Autres:
Arrangements de Gestion : NEX	○ Donateur :
	○ Gouvernement Mauritanie :
	Budget non financé:

Approuvé par (Partenaire de mise en œuvre):



Approuvé par PNUD: 1e 09/03/ 2010

Safiaka Dia Date
R R ai



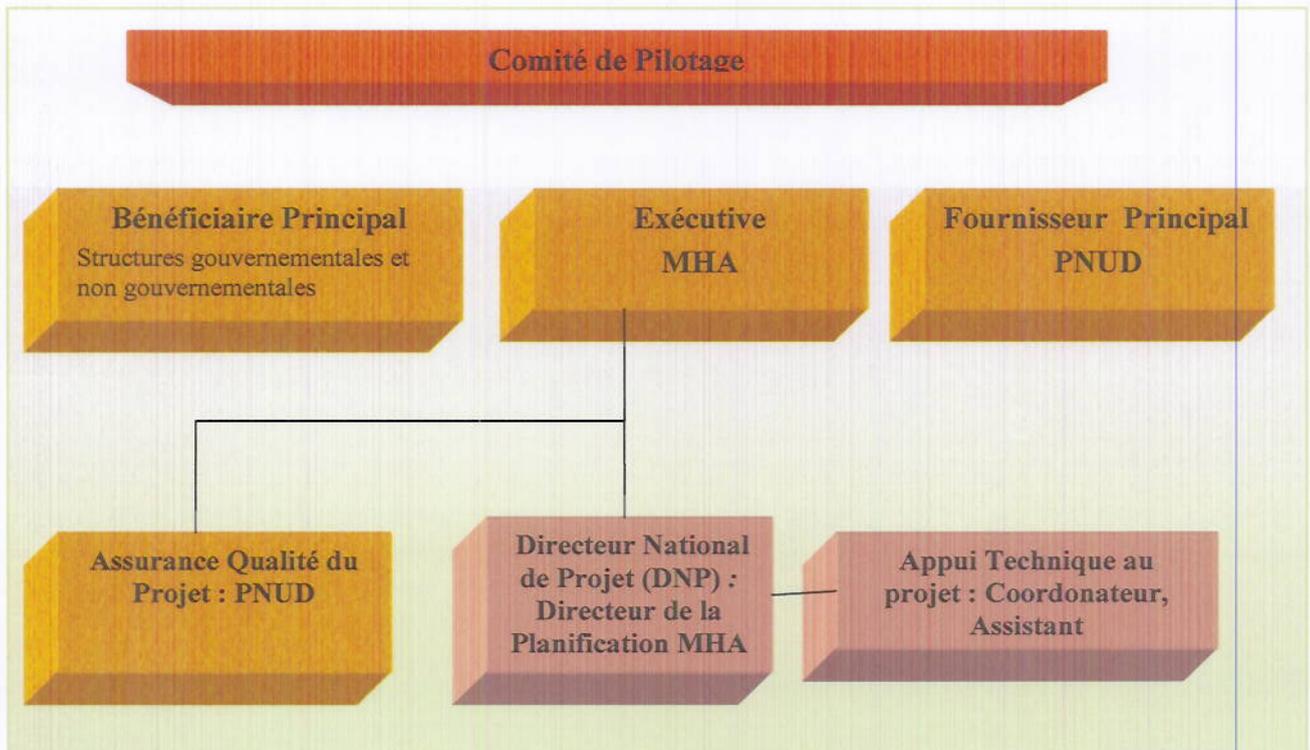
I. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2010

Produits attendus	ACTIVITES	CHRONOGRAMME				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET	
		Q1	Q2	Q3	Q4		Source de fonds	Description Budget
<p>La Gouvernance des ressources en eau est améliorée, au niveau national, à travers le renforcement des capacités institutionnelles et réglementaires du secteur de l'hydraulique au niveau national et une poursuite et consolidation de la décentralisation au niveau de la région pilote du Projet : Wilaya du Brakna</p> <p><i>Baselire:</i> Connaissance limitée et faible gestion de la ressource en eau Faible gouvernance du secteur de l'eau</p> <p><i>Indicateurs:</i> Études sur la ressources en eau SRH en place et fonctionnelle</p>	<p>Les Services Régionaux de l'Hydrauliques (SRH) sont renforcés Missions d'identification au niveau des 10 SRH du pays.</p> <p>Appui technique en logistique et outils de gestion et de maintenance (Renforcement des SRH en matériels informatiques et appareil de mesures de terrains, etc.).</p> <p>Élaboration d'outils de planification et de suivi des ouvrages hydrauliques au niveau des Wilayas</p> <p>Les moyens de gestion de la ressource eau sont améliorés à travers un cadre favorable à la gestion intégrée des ressources en eau et une meilleure concertation</p> <p>Mise en place de Conseils Régionaux de l'Eau (CRE) au niveau de 10 Wilaya</p> <p>Sensibilisation et formation des CRE sur les principes de la GIRE, Veiller à l'association des CRE à la conception et à la mise en œuvre de tout projet</p> <p>Identification des meilleurs modes de gestion des ressources et infrastructures d'eau au niveau de la Wilaya du Brakna</p> <p>Mise en place de procédures uniformes d'intervention et de coordination,</p> <p>Un état des lieux sur les textes juridiques relatifs au secteur est dressé</p> <p>Recensement de tous les textes existants avec une analyse approfondie</p> <p>Élaboration d'une base de données numérisée sur le secteur</p>		x			MHA PNUD	72800 IT equipment	35 000
			x	x	x	MHA PNUD	71600 Travel	30 000
		x	x			MHA PNUD	71600 Meeting	20 000
		x				MHA PNUD	71300 Local consultant	10 000

	<p>Identification et réalisation des études complémentaires : Réalisation d'une étude globale d'actualisation remplissant les lacunes constatées avec les institutions nationales dans le secteur, Identification d'études thématiques complémentaires</p>	x	x	x		MHA PNUD	PNUD	71300 Local consultant	15 000
	<p>Bilan des modes de gestion étude-bilan (au niveau du Brakna) sur les différents modes de gestion des infrastructures d'eau (ANEPA, Communes, privés, SNDE</p>	x	x			MHA PNUD	PNUD	71300 Local consultant	20 000
	<p>Inventaire et besoins prioritaires en connaissances des ressources en eau avec un suivi contrôle régulier de terrain Un dispositif opérationnel pour mettre en application les parties « enregistrement » et « contrôle » du décret portant sur le régime des utilisations des eaux non domestiques (déclaration autorisation et concession) avec la DH et la DHB et la DAR,</p>		x	x	x	MHA PNUD	PNUD	72100 contract to companies	15 000
	<p>Un dispositif opérationnel informatisé pour mettre en application la fonction « suivi contrôle » du service de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des SRH du MHA</p>								
	<p>Un dispositif communal et régional de collecte, traitement et échanges de données de base opérationnel avec des enquêtes de terrain (accès, niveaux de service, genre, santé...) pour le suivi des objectifs nationaux et des OMD, en lien avec le SIREM</p>					MHA PNUD	PNUD	72100 contract to companies	26 000
	<p>Inventaires des données disponibles ; collecte et traitement informatisé ; et enquêtes complémentaires de terrain dans la région selon un plan annuel de travail du SRH défini en fonction des résultats obtenus</p> <p>Enquêtes sociologiques désagrégées selon le genre sur l'utilisation et la protection hygiénique de l'eau et sur l'assainissement familial et mise en forme de données</p>	x	x						

<p>La coordination du PGIRE est assurée <i>Indicateurs :</i> Monitoring et rapportage effectif</p>	<p>Un bilan de propositions stratégiques pour la mise en œuvre régionalisée du Code de l'Eau et de la GIRE a été validé par un atelier régional et par le CRE pour enrichir l'étude de la stratégie nationale.</p> <p>élaboration, pour le CPCNE, de propositions stratégiques adaptées à la Mauritanie sur le terrain.</p> <p>Tenue d'un forum régional multi acteurs pour valider et compléter les propositions stratégiques régionales, et formulation finale par le CRE.</p>	X	X	X	X	MHA PNUD	PNUD	71300 Local consultant	30 000
<p>Salaire coordonnateur</p>	X	X	X	X	X	PNUD	PNUD	71400 Contract individual	33 000
<p>TOTAL</p>								234 000	

II. ARRANGEMENTS DE GESTION



Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage du Projet est le Comité Permanent du Conseil National de l'Eau (CPCNE) qui est un comité technique et intersectoriel. Il est l'organe de direction et de prise de décision au niveau du projet. Il a pour fonction de :

- Réviser et approuver les plans de travail trimestriels ;
- Evaluer l'état d'avancement préparé par le DNP ;
- Conduire les revues annuelles du projet ;
- examiner les problèmes d'exécution éventuels et se prononcer sur les ajustements nécessaires ;
- Approuver les révisions substantives et budgétaires ;

En accord avec l'approche programme, tous les projets du portefeuille de l'hydraulique sont placés sous la supervision d'un unique comité de pilotage. Ce choix est dicté par le souci de s'assurer de :

- la cohérence de l'ensemble des interventions menées dans le domaine de l'hydraulique
- l'adéquation continue des interventions avec les plans d'action de l'institution partenaire
- la mise en synergie des différentes interventions pour un meilleur impact et une coordination renforcée, et
- une communication renforcée sur les activités en cours et les résultats attendus

Composition et fonctionnement du comité de pilotage

Le comité de pilotage est déjà mis en place et il a comme membres des Directeurs des principaux ministères concernés par les ressources en eau.

Le comité de pilotage se réunit statutairement en début de chaque trimestre. Il peut se réunir à tout moment sur demande motivée (justifiée) du DNP ou de l'un de ses membres sur convocation de son président pour examiner et statuer sur les questions urgentes.

Le Directeur National de Projet

Le Directeur National de Projet est le Directeur de la Planification, du Suivi et de la Coopération du MHA. Il gère le projet au quotidien au nom du partenaire de mise en œuvre et, à ce titre, il est le seul habilité à engager les dépenses par le biais de demandes de paiement direct documentées, dans le cadre des termes de référence ci joints. Il est redevable devant le comité de pilotage de l'atteinte des résultats.

L'Appui au Projet

L'appui au projet, issu de l'institution nationale partenaire, fournit un appui au DNP en prenant en charge les aspects administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre des activités : rédaction des courriers et des PV des réunions, préparation des DPD, classement et suivi des dossiers, gestion et suivi des équipements et stock (fournitures ...), des contrats des consultants recrutés par l'institution de mise en œuvre, suivi des dépenses du projet, suivi du budget et contributions à la préparation du reporting trimestriel .

Le Coordinateur de projet

Sous la supervision du Directeur National du Projet, le Coordinateur du Projet, assure la coordination de l'ensemble des activités du projet suivant les termes de référence ci-joint. A cet effet, il est responsable de la réalisation des plans de travail et des différents rapports d'activités.

II.2 Appui du bureau de Pays (PNUD)

Selon la Lettre d'Accord signée entre le PNUD et l'institution de mise en œuvre, le bureau de Pays fournira les services d'appui à la mise en œuvre du projet comme suit :

1. Identification et appui au recrutement de consultants internationaux,
2. Appui au processus de recrutement des consultants nationaux
3. Acquisition des équipements et/ou des fournitures et autres matériels
4. Paiement direct aux fournisseurs et gestion des ressources financières et des transactions sur la base des demandes de paiement direct
5. Identification et exécution des activités de formation
6. Appui à l'organisation des ateliers.

Toutes les opérations de recrutement et d'acquisition de biens et services confiées au bureau du PNUD, seront effectuées selon les règles de transparence et de compétitivité et en conformité avec les procédures du PNUD.

Afin de couvrir les frais liés à la fourniture des services susmentionnés, le bureau du PNUD procédera à un prélèvement dont le montant est calculé suivant la Liste Universelle des Prix (UPL) en usage au Système des Nations Unies. En effet, en référence aux décisions 2004/30 et 2007/18 du Conseil d'Administration du PNUD, tous les bureaux de pays sont tenus de procéder à un recouvrement des coûts en contrepartie des services d'appui à la mise en œuvre des projets.

Les sous-rubriques ci-après peuvent être développées dans cette section :

- Résultats de l'évaluation des capacités de partenaire d'exécution
- Services d'appui du PNUD (le cas échéant)
- Accords de collaboration avec des projets connexes (le cas échéant)
- Les obligations antérieures et conditions préalables
- Une brève description / résumé des apports devant être fournis par tous les partenaires
- Modalités d'audit
- Accord sur les droits de propriété intellectuelle et d'utilisation du logo sur les produits livrables du projet

III. CADRE DE SUIVI EVALUATION

Le suivi est une fonction ayant pour objectif de fournir à la direction du projet et à ses principaux partenaires des indications à temps sur l'avancement ou le retard sur la réalisation des résultats attendus. Les mécanismes et les outils décrits ci-dessous, permettent de suivre les activités et la réalisation des résultats du projet.

Au cours du cycle annuel de projet

- Rapports trimestriels d'avancement : Sur la base des informations fournies par le DNP et entrées dans Atlas au niveau du modèle de gestion des projets, l'assurance qualité du projet (le chargé de programme PNUD) tire le rapport trimestriel d'avancement (PPR) et le présente à la discussion lors de la réunion du comité de pilotage. Si le projet devait dépasser les seuils de tolérance (soit en termes de budget ou de calendrier d'exécution d'activités ou les deux), le Directeur National de Projet devra présenter un plan de travail annuel révisé et le soumettre à l'approbation du comité de pilotage.
- Revue et planification trimestrielles : Sur la base du PPR, le CDR et d'autres rapports disponibles, le comité de pilotage procède à une évaluation de l'état d'avancement du projet. Il approuve, le cas échéant, les amendements au plan de travail et confirme la disponibilité des fonds pour la période suivante.
- Contribution à la revue semestrielle du CPAP: le rapport trimestriel d'avancement pour le second et le quatrième trimestre de l'année seront élaborés dans l'optique de la revue semestrielle du CPAP. A cet effet, le DNP prépare une note de synthèse mettant l'accent sur les aspects substantiels de la contribution du projet à la réalisation de l'effet programme auquel il contribue.
- Mise à jour du journal des problèmes : Un journal de problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par l'assurance de projet pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes d'ajustement du projet.
- Mise à jour du journal des risques : Sur la base de l'analyse initiale de risque, un journal de risque sera activé dans Atlas par l'assurance de projet et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet

- Mise à jour du journal des enseignements : Un journal des enseignements tirés sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et d'adaptation au sein de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements à la fin du projet.
- Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion

Annuellement

- Rapport de Revue Annuelle. Un rapport de revue annuelle sera préparé par le Directeur National de projet (DNP) et partagé avec le comité de pilotage. Au minimum, ce rapport de revue annuelle de projet devra contenir, le format standard Atlas du PPR couvrant toute l'année avec une mise à jour des informations pour chacun des éléments ci-dessus ainsi qu'un résumé des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles au niveau des produits.
- Revue annuelle de Projet : Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera menée au cours du quatrième trimestre ou le plutôt possible après, afin d'évaluer les performances du projet et évaluer le plan de travail annuel pour l'année suivante. Pour la dernière année du projet, cette revue sera l'évaluation finale. Celle-ci est conduite par le comité de pilotage et peut impliquer d'autres partenaires si besoin. Elle sera focalisée sur le progrès réalisé pour atteindre les produits et si ceux-ci demeurent alignés sur les effets du programme.
- Visites de terrain : un représentant du PNUD entreprendra une visite de terrain au moins une fois par an. Ces visites de terrain ont pour objectif de valider les résultats du projet et de permettre de recueillir les informations nécessaires à la préparation des rapports annuels. Elles doivent être sanctionnées par un rapport succinct et orienté action qui doit être soumis au comité de pilotage dans la semaine suivant la visite.